

TITRE

N° CL7 (Rect)

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

---

PROMOUVANT FRANCE DES ACCENTS - (N° 2473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL7 (Rect)

présenté par  
M. Euzet, rapporteur

-----

### TITRE

Compléter le titre de la proposition par les mots :

« et à lutter contre les discriminations par l'accent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement complète le titre initial afin qu'il mette en évidence les deux dimensions de cette proposition de loi : la préservation et la reconnaissance des accents d'une part ; la lutte contre les discriminations liées à l'accent d'autre part.